

Table des matières

Lettre d'information DMA Octobre 2023	1
À la Une	3
Retour sur le Comité interministériel du handicap du 20 septembre 2023	3
Découvrez les membres du CNCPH de la mandature 2023/2026	4
Top départ pour le fonds territorial d'accessibilité	5
Succès pour la Capeb et son salon Vivre et accessibilité	5
Évolution du cadre légal	6
Des produits et services désormais accessibles aux personnes handicapées	6
Accessibilité du cadre bâti	7
Que pensez-vous de l'annuaire de l'accessibilité des professionnels de santé ?	7
Accessibilité des transports collectifs	7
Pourquoi les PMR ont peur de prendre le bus ?	7
Accessibilité des déplacements, de la voirie et des espaces publics	8
La DMA recherche trois collectivités pour tester Acceslibre Mobilités	8
Stationnement et handicap : les 15 réponses à vos questions	8
Paris milite pour une généralisation des « quartiers d'accessibilité augmentée »	9
Actualités des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024	9
Toyota se met en 4 pour rouler en fauteuil	9
Actualités des partenaires	10
Le Cerema teste une nouvelle application pour vérifier les contrastes visuels	10
Le magazine Tourisme accessible en kiosque	10

À la Une

Retour sur le Comité interministériel du handicap du 20 septembre 2023

La Première ministre, Élisabeth BORNE, a présidé le mercredi 20 septembre 2023, le **8^{ème} Comité interministériel du handicap (CIH)** en conclusion des universités d'été du Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH).

Ce CIH a pour but de **concrétiser et d'assurer le suivi des engagements** portés par le Président de la République le 26 avril dernier lors de la Conférence nationale du handicap.

Plusieurs annonces concernent directement **l'accessibilité de la chaîne du déplacement**.

À moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Première ministre a signé avec les principaux opérateurs de transport (RATP, SNCF, Groupe ADP) et Ile-de-France Mobilités **un plan d'action de 10 mesures qui visent à accélérer l'accessibilité dans les transports**.

Toujours du **côté des transports**, la feuille de route du ministère a pour objectif de :

- Rendre les transports du quotidien plus accessibles en finalisant la mise en accessibilité des gares prioritaires (730 gares prioritaires ou complémentaires) et lancer l'accessibilité partielle des métros historiques
- Renforcer la qualité de service et d'assistance dans les transports longue distance dans le secteur ferroviaire et le secteur aérien
- Permettre une meilleure circulation en véhicule personnel adapté l'accès au stationnement, et en soutenant l'électrification de ces véhicules et l'accessibilité des bornes électriques
- Accélérer l'accessibilité des taxis et VTC accessibles dans la dynamique du plan 1000 taxis pour les JOP et renforcer la formation des chauffeurs pour un meilleur accueil du public en situation de handicap.

Concernant le cadre bâti, la feuille de route du ministère du Logement :

- Outiller les administrations chargées de suivre les politiques d'accessibilité du bâti en confortant la plateforme d'État Acceslibre.info, en mobilisant 1000 jeunes en service civique et en renforçant le dispositif de contrôle et de sanction sur l'accessibilité du bâti.
- Renforcer l'accessibilité des logements grâce au déploiement du dispositif « Ma Prime Adapt' » qui permettra d'accompagner les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dans l'adaptation de leur logement, mais aussi grâce à la création d'un label sur l'accessibilité des logements du parc privé, et en développant un répertoire national de logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS).

Le ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat et du Tourisme s'est engagé sur la création **du fonds d'accessibilité pour les ERP privés de 5^{ème} catégorie**, en prenant compte des priorités relevées par les associations

de personnes handicapées et en favorisant les territoires recevant les Jeux olympiques et paralympiques.

Le ministère chargé des Collectivités territoriales et de la Ruralité s'assurera de la **mobilisation des dotations d'investissements à hauteur de 100 millions d'euros par an pour cofinancer les projets d'accessibilité des bâtiments publics** des collectivités territoriales.

Concernant les espaces naturels, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, s'est vu attribuer une nouvelle mesure pour rendre les forêts accessibles aux personnes en situation de handicap.

Celle-ci se décline en trois temps :

- En tant que gestionnaire des forêts publiques de l'État, l'Office national des forêts (ONF) doit réaliser un état des lieux des sentiers accessibles et évaluer le coût de leur remise en état en matière d'accessibilité.
- Puis, réaliser deux projets de mise en accessibilité de massifs forestiers dès 2024.
- Et enfin, l'ONF devra élaborer une nouvelle stratégie visant à rendre un massif forestier accessible dans chaque département à horizon 2027.

Pour plus d'informations, téléchargez le dossier de presse en cliquant sur le lien :

<https://handicap.gouv.fr/comite-interministeriel-du-handicap-du-20-septembre-2023?amp>

Prochain rendez-vous dans 6 mois pour **évaluer l'avancement des mesures** et **observer les premiers résultats sur les grandes priorités**.

[Découvrez les membres du CNCPH de la mandature 2023/2026](#)

À l'occasion des **Universités d'été du Conseil national consultatif des personnes handicapées** qui ont lieu du 18 au 20 septembre à Saint-Denis, la liste des membres du CNCPH 2023-2026 a été rendue publique.

Jérémie Boroy a été reconduit dans ses fonctions de président, accompagné par 3 vice-présidents : Arthur Aumoite (Handi-voice), Julia Tabath (AFM Téléthon) et Violette Viannay (Association des personnes de petite taille).

Cette nouvelle mandature **se structure désormais en trois collèges** représentant les personnes concernées dans toutes leurs diversités :

- Un premier collège **des associations représentant les personnes handicapées** : composé de **39 organisations, soit 39 sièges** (ce collège ira d'ici la fin de l'année jusqu'à 78 sièges pour représenter 60 % des membres du conseil) ;
- Un deuxième collège **des associations représentant les familles** : composé de 26 organisations, soit 26 sièges (ce qui représente 20 % du conseil) ;
- Un troisième collège **des parties prenantes** : composé de 26 sièges (10 organisations syndicales, 1 député, 1 sénateur, 1 membre du Conseil économique, social et économique, 3 représentants des collectivités territoriales, 20 organisations intervenant « dans le champ du handicap »).

Un 2^{ème} appel à candidatures est à venir pour compléter le collège 1.

Dans le cadre de la mandature 2023-2026, 6 commissions spécialisées et 8 délégations ont été votées, dont une commission « Accessibilité, conception universelle et numérique ». Celle-ci sera présidée par Hamou Bouakkaz, et copilotée par Julia Tabath.

Hamou Bouakkaz est l'un des rares élus français porteurs d'un handicap. Élu local pendant six ans à la ville de Paris, il est désormais responsable associatif, conférencier-formateur.

Julia Tabath est journaliste, vice-présidente du CNCPH de cette nouvelle mandature, secrétaire du Conseil d'administration de l'association CH(s)OSE et membre du conseil d'administration de l'AFM-Téléthon depuis 2003 en charge de la thématique « Intimité, Vie affective, Sexualité et Parentalité ».

Pour connaître la liste des membres du CNCPH, consultez l'arrêté de nomination du 19 septembre 2023 en cliquant sur <https://cncph.fr/wp-content/uploads/2023/09/JO-CNCPH-2023.pdf>

Top départ pour le fonds territorial d'accessibilité

C'est le moment de demander un devis pour la mise en accessibilité de votre ERP ! À partir **du 2 novembre**, les établissements privés recevant du public et classés en 5ème catégorie et qui emploient moins de 250 salariés, à savoir les petits établissements du quotidien (commerces, hôtels, bars, restaurants, cabinets médicaux, etc.), pourront déposer un dossier pour obtenir de l'État une aide financière pour la mise en accessibilité physique de leur établissement.

Répondant au nom de code de « FTA », le fonds territorial d'accessibilité subventionnera **50 % du coût des travaux de mise aux normes des ERP dans la limite de 20 000 € par dossier**. C'est l'agence de service et de paiement (ASP) qui sera le guichet unique chargé de débloquer les fonds en deux temps. Dès acceptation du dossier, l'ASP **débloquera 30 % de la somme**, puis les 70 % restants soit à la fourniture de l'autorisation administrative de conformité aux règles d'accessibilité lorsqu'il s'agit d'équipements et de travaux ne nécessitant pas le dépôt de Cerfa, soit après dépôt du Cerfa 13824*04 et obtention de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier son ERP. Dans tous les cas les 70 % restant seront versés sur facture et sous conditions d'inscription (gratuite) de l'ERP sur le site www.acceslibre.info.

Les subventions seront **prioritairement** accordées **aux villes hôtes qui accueilleront les Jeux de Paris 2024**.

Plus d'informations seront prochainement disponibles sur le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : <https://www.economie.gouv.fr/>

Pour faire la demande **dès le 2 novembre**, rendez-vous sur : <https://www.asp-public.fr/>

Succès pour la Capeb et son salon Vivre et accessibilité

Voilà une belle initiative lancée par la Capeb du Territoire de Belfort qui mériterait de faire école partout en France. La représentation territoriale du syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment a organisé les mercredi 27 et jeudi 28 septembre, le **Salon « Vivre et**

Accessibilité » au Parc Expo l'AtraXion de Belfort-Andelnans autour d'une cinquantaine d'exposants (professionnels de santé, aide sociale, acteurs du logement, artisans des réseaux Handibat et Silverbat, associations du handicap et de la dépendance, fabricants, etc.) proposant des solutions ou des équipements pour faciliter la vie quotidienne à domicile de toute personne ayant des besoins spécifiques de mobilité. Quelques 2 000 visiteurs ont ainsi pu obtenir des informations pratiques auprès des exposants ou participer aux nombreuses conférences organisées sur place auxquelles ont participé le sous-préfet référent handicap et inclusion Monsieur NURY Renaud et la Déléguée ministérielle à l'accessibilité.



Déambulation sur le Salon de l'accessibilité "Vivre et Accessibilité"
De gauche à droite : une exposante, Raphaël Sodini, préfet du Territoire de Belfort et Carole Guéchi, déléguée ministérielle à l'accessibilité
Crédit photo : Préfecture du Territoire de Belfort

L'occasion entre autres sujets, d'aborder le prochain lancement de la **nouvelle aide MaPrimeAdapt** qui permettra à compter du 1^{er} janvier 2024, aux seniors et personnes handicapées, de réaliser des travaux d'adaptation dans leur logement, et sur la publication récente des Appréciations Techniques d'Expérimentation (ATEX) du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) validant les **solutions de mises en œuvre des douches à zéro ressaut** dans les logements neufs.

Évolution du cadre légal

[Des produits et services désormais accessibles aux personnes handicapées](#)

Le **décret n° 2023-931 du 9 octobre 2023** relatif à **l'accessibilité aux personnes handicapées des produits et services** est pris en application de l'article L. 412-13 du code de la consommation.

Il a pour objet de transposer en droit français la directive (UE) 2019/882 relative à **l'harmonisation des législations des États membres** concernant les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

Cette directive prévoit que certains produits et services, limitativement énumérés, **doivent satisfaire à des exigences permettant un niveau approprié d'accessibilité**, tout en permettant un bon fonctionnement du marché intérieur (éléments de services de transport de voyageurs, les sites internet et applications mobiles, la fourniture d'informations sur les services de transport, notamment d'informations en temps réel sur le voyage).

Ces dispositions sont applicables aux produits mis sur le marché et aux services fournis après le 28 juin 2025.

Plus d'informations en cliquant sur le lien :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=Qpzp2FEaI7ENePvPT7YjEpBvVkSNx4jnmI536XFhvBE>

Accessibilité du cadre bâti

Que pensez-vous de l'annuaire de l'accessibilité des professionnels de santé ?

Co-porté par APF France handicap et le ministère de la Santé et de la Prévention, avec le soutien d'instances représentatives de professionnels de santé et de patients, l'annuaire Santé.fr réunit des **informations relatives à l'accessibilité des cabinets médicaux**. Ces informations sont poussées sur le site par les professionnels de santé eux-mêmes.

Cette façon collaborative de compléter les informations disponibles sur Santé.fr est actuellement en phase de test. Une phase de consultation de tous les citoyens est donc ouverte. Personnes à besoins spécifiques, aidants, professionnels de santé sont tous sollicités pour tester l'annuaire via le lien <https://www.sante.fr/carte-thematique/annuaire-de-laccessibilite-des-cabinets-phase-de-consultation>

Il s'agira ensuite de donner son avis et ses suggestions via le questionnaire suivant : <https://framaforms.org/annuaire-santefr-de-laccessibilite-des-cabinets-phase-de-consultation-1687869688>

Pour en savoir plus sur le projet, consultez le lien suivant :

<https://www.sante.fr/professionnels-de-sante-decrivez-laccessibilite-de-votre-cabinet-sur-santefr>

Accessibilité des transports collectifs

Pourquoi les PMR ont peur de prendre le bus ?

En 2021, la Communauté urbaine du Grand Besançon a lancé avec le Cerema une **expérimentation pour l'accompagnement des personnes à mobilité réduite (PMR) sur le réseau de transports collectifs (bus)**. Durant plusieurs mois, six personnes handicapées ont joué les testeurs et fait part de leur ressenti.

Conclusion : les difficultés de cheminement pour rejoindre l'arrêt, mais surtout les problématiques de montée/descente et de circulation à bord des bus (délai trop court entre l'accès à la place réservée aux PMR et le démarrage du bus, difficulté de validation du titre de transport, difficulté d'accès au bouton de demande d'arrêt...), **incitent une majorité de PMR à privilégier le service de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite (TPMR).**

Plus d'information sur l'expérimentation : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-centre-est-accompagne-grand-besancon-evaluation>

Le résultat de cette expérimentation est l'occasion **d'inciter les autorités organisatrices de mobilités et les exploitants à améliorer le confort d'usage de leurs réseaux de transports.** L'entrée dans une démarche de certification de la qualité d'usage de type « Cap Handéo Services de mobilité » pourrait se révéler efficace pour faciliter le report de certains utilisateurs des TPMR vers le réseau classique

Plus d'informations sur le service de transport Cap Handéo Services de mobilité : <https://www.handeo.fr/cap-hand%C3%A9o/services-de-mobilite-certification>

Accessibilité des déplacements, de la voirie et des espaces publics

La DMA recherche trois collectivités pour tester Acceslibre Mobilités

Acceslibre Mobilités, l'outil de collecte en open source des données d'accessibilité dans les transports et en voirie développé par l'État, est depuis cet été en phase de test pour l'interface web et l'application tablette auprès de 3 collectivités (Lons le Saulnier, Evian et la métropole Aix-Marseille Provence).

La DMA recherche **3 collectivités supplémentaires prêtes à tester l'outil à partir de décembre**, pour une durée d'un an. Elles bénéficieront gratuitement de l'accompagnement à la prise en main de l'outil. Clôture des candidatures fin octobre.

Postuler auprès de dma.sg@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez ci-après, la page d'accueil du portail du projet et le calendrier :

<https://demo.yukaimaps.someware.fr/>

Puis une présentation faite au forum de l'Agence de l'Innovation pour les Transports :

https://demo.yukaimaps.someware.fr/docs/presentation_2023.pdf

Stationnement et handicap : les 15 réponses à vos questions

Le saviez-vous : les personnes en situation de handicap peuvent stationner sur des places réservées lorsqu'elles sont détentrices d'une **Carte de mobilité inclusion mention « stationnement » (CMI-S)**, délivrée par Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou de la carte européenne de stationnement (CES).

Cependant cette information ne répond pas à tous les cas de figure auxquels peuvent être confrontées les personnes lorsqu'elles veulent stationner sur une place réservée. C'est

pourquoi, la DMA a mis en ligne une foire aux questions consultables en suivant le lien suivant : https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-stationnement#scroll-nav_7

Pour plus d'informations sur les modalités d'obtention de cette carte, rendez-vous sur le lien suivant : <https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-du-stationnement>

Paris milite pour une généralisation des « quartiers d'accessibilité augmentée »

L'objectif de la ville de Paris est clair : permettre à tous d'accéder aux services et fonctionnalités du quotidien (hébergements, sports, santé, commerces, écoles culture) en **se dotant de 17 « quartiers d'accessibilité augmentée » (QAA) d'ici 2024.**

Pour atteindre cet objectif, la municipalité souhaite qu'au sein de chaque QAA, **un parcours prioritaire soit établi permettant un cheminement entre différents ERP, publics et privés, tous accessibles.**

Au-delà de l'accessibilité de la chaîne du déplacement, des actions à destination de l'ensemble des commerces sont en développement pour encourager les gestionnaires à **qualifier leur niveau d'accessibilité sur la plateforme Acceslibre.info.**

Plus d'informations sur l'article suivant : <https://www.paris.fr/pages/bientot-un-quartier-d-accessibilite-augmentee-dans-chaque-arrondissement-24457>

Actualités des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Toyota se met en 4 pour rouler en fauteuil

Pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, les athlètes, les organisateurs et les bénévoles **pourront bénéficier de solutions leur permettant de se déplacer facilement.**

Toyota fournira 50 « 3ème roue motorisée », qui seront disponibles dans le Village des athlètes tout au long des Jeux. 150 autres exemplaires seront également mis à disposition lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques de sorte que les athlètes en fauteuil roulant puissent participer à cet événement.

D'autres moyens de transport et d'aide à la mobilité (véhicules électriques adaptés, solutions de micro-mobilité, etc.) seront disponibles, à la fois pour les athlètes, les organisateurs, les bénévoles, et certaines pour les spectateurs, **pour garantir un accès simple, équitable et avec une efficacité maximale.**

Plus d'informations sur le lien suivant : <https://media.toyota.fr/paris-2024-toyota-sengage-en-faveur-de-la-mobilite-pour-tous/>

Actualités des partenaires

Le Cerema teste une nouvelle application pour vérifier les contrastes visuels

Le Cerema, a réalisé pour la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP), deux campagnes de mesures (hiver et été 2021) de **contrastes visuels sur le mobilier urbain et les bandes d'éveil de vigilance** de trois zones d'activités de la MAMP.

Les campagnes de mesures ont été l'occasion de tester sur site simultanément l'application EDAM (Évaluation De l'Accessibilité pour les Malvoyants), développée par le Cerema. Cette application smartphone permet d'évaluer rapidement le contraste des BEV en utilisant l'appareil photo du smartphone.

À l'issue de cette étude, **des fiches ont été réalisées** pour permettre à tout gestionnaire de **se familiariser avec les ordres de grandeur de contrastes** associés à différentes clartés de matériaux et revêtements. Ces fiches sont disponibles sur les liens ci-dessous :

Lien n° 1 : <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/592342/synthese-sur-la-reglementation-et-les-normes-concernant-les-contrastes-visuels-accessibilite-sur-la>

Lien n° 2 : <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/592339/rapport-sur-la-mesure-de-contrastes-visuels-accessibilite-sur-la-voirie-et-l-espace-public>

Retrouvez l'intégralité de l'article sur le lien suivant :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/comment-mesurer-contrastes-visuels-accessibilite-espace>

Le magazine Tourisme accessible en kiosque

Le numéro d'octobre du **magazine Tourisme accessible** publié par l'Association Tourisme & Handicaps, est disponible.

Ce nouveau numéro présente **un grand nombre de bonnes pratiques à travers tout le territoire** afin d'accompagner les professionnels du tourisme pour une France accueillante à moins d'un an des Jeux de Paris 2024.

Retrouvez le magazine via le lien suivant :

<https://www.calameo.com/read/006492790cdf7bf00202f>